

CACHET DU

**DIRECTION GENERALE DES IMPOTS**



**DECLARATION DE LA TAXE DE DEVELOPPEMENT  
TOURISTIQUE ETABLISSEMENTS HOTELIERS**

DATE DE RECEPTION

**I. PERIODE**      Mois        Trimestre        Année

**II. IDENTIFICATION DU REDEVABLE**

N° Registre de commerce	<input type="text"/>	N° IFU	<input type="text"/>
Nom, prénoms ou raison sociale (le cas échéant).....		Code activité <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/>	
Profession ou activité .....			
Adresse du siège (Localité) .....			
BP -----	Quartier -----	Secteur -----	N° et rue -----
Section-----		Lot ----	Parcelle-----
Adresse des établissements secondaires			
1. ....			
2. ....			
3. ....			
Adresse du domicile(Localité) -----			
BP -----	Quartier -----	Secteur -----	N° et rue -----
Section-----		Lot ----	Parcelle-----

**III. DETERMINATION DE L'IMPOT EXIGIBLE**

01. Tarif de la taxe (par personne et nuitée) \*-----

02. Nombre de nuitées au cours du mois-----

03. Montant de la taxe due (01 x 02) -----

- Règlement joint à l'ordre du receveur des impôts .....
- Chèque bancaire sur ..... N° ..... du ..... Montant .....
- Espèce d'un montant de .....
- Virement bancaire : Code banque..... Code guichet..... N° compte ..... Clé RIB.....  
Swift code..... Code IBAN.....

A ----- Le -----

Nom – Qualité – Signature

IV. CADRE RESERVE A L'ADMINISTRATION			
PRISE EN RECETTE	PRISE EN CHARGE	PENALITES	VISA DU RECEVEUR
L.J :-----	L.J :-----	Nature:-----	Date-cachet-signature
Réf :-----	Réf AMR-----	Taux :-----	
Quittance n° :-----	Quittance date :-----	Montant :-----	
Quittance date :-----	Montant :-----		
Montant :-----			

\*

- 1000 FCFA par personne et par nuitée pour les clients qui séjournent dans les établissements hôteliers et assimilés classés à trois étoiles et plus ;
- 700 FCFA par personne et par nuitée pour les clients qui séjournent dans les établissements hôteliers et assimilés classés à deux étoiles ;
- 500 FCFA par personne et par nuitée pour les clients qui séjournent dans les établissements hôteliers et assimilés classés à une étoile ;
- 200 FCFA par personne et par nuitée pour les clients qui séjournent dans les établissements hôteliers et assimilés non classés ;